



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

04 juillet 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 04 juillet 2023

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n°2023-030	29.06.2023	Arrêté DDFIP n°2023-030 du 29 juin 2023 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des Finances publiques de Montrouge.	3
DDFIP n°2023-033	03.07.2023	Arrêté portant délégations de signature du comptable du SGC de Boulogne-Billancourt.	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n°2023-030 du 29 juin 2023 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des Finances publiques de Montrouge

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le centre des Finances publiques de Montrouge, situé 18 rue Victor Hugo, à Montrouge, sera exceptionnellement fermé au public le 4 juillet 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Nanterre, le 29/06/2023

L'Administratrice générale des Finances publiques

Signé

Maïté GABET

**Arrêté DDFIP n° 2023-033 du 03 juillet 2023
portant délégation de signature
du comptable du SGC de Boulogne-Billancourt..**

Le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Boulogne-Billancourt

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au SGC de Boulogne-Billancourt dont les noms suivent :

Dans la limite de 1 000 € :

- Cindy ANGAMA
- Sylviane HELLO
- Bruno NIOPEL
- Najat ZELLOUFI

Dans la limite de 3 000 € :

- Bertrand JANKOWSKI

Sans limite de montant :

- Ablavi DARRAS
- Orane FIEVRE
- Elodie GAUTHIER
- Laurence IMBERT

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Boulogne-Billancourt le 03/07/2023

Le comptable par intérim du SGC
de Boulogne-Billancourt

Signé

Nicolas JEAN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>